

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 3 septembre 2026

Informers les parents sur les bénéfices de la vaccination contre les virus HPV : le rôle prépondérant des professionnels de santé



À l'occasion de la rentrée, et en amont de la prochaine campagne vaccinale dans les collèges, l'Institut national du cancer invite l'ensemble des professionnels de santé à accentuer l'effort de sensibilisation auprès des parents sur la vaccination contre les cancers liés aux papillomavirus humains (HPV). Recommandée aux filles et aux garçons de 11 à 14 ans, et possible jusqu'à 26 ans, le vaccin permet de prévenir jusqu'à 90 % des infections HPV¹ à l'origine de cancers. Pourtant, si la couverture vaccinale augmente, elle demeure en deçà de l'objectif de 80 % fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

En 2025, 50,7 % des jeunes filles de 16 ans et 32,1 % des jeunes garçons du même âge présentent un schéma complet (2 doses)². Pour favoriser l'échange avec les parents, l'Institut met à la disposition des professionnels de santé des documents d'information pour initier la discussion.

¹ <https://www.cancer.fr/professionnels-de-sante/prevention-et-depistages/prevention/agents-infectieux/prevenir-les-cancers-lies-aux-hpv/arguments-cles-sur-la-vaccination-contre-les-cancers-hpv>

² https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/2026-04/bullnat_vaccination_20260427.pdf

Se protéger contre des virus HPV grâce à la vaccination : un enjeu majeur de santé publique

Chaque année en France, les virus HPV sont impliqués dans 7 130 nouveaux cas de cancers. Si les femmes sont majoritairement concernées, avec notamment plus de 3 200 cancers du col de l'utérus, ces cancers touchent aussi les hommes dans 30 % des cas (1 530 cas de cancers de l'oropharynx/larynx/cavité buccale³, 450 cas de cancers de l'anus et 120 cas de cancers du pénis chaque année).

À noter : au-delà de la sphère oncologique, les virus HPV sont fréquemment responsables de verrues anogénitales (condylomes) (100 000 personnes par an, à égale répartition femmes-hommes). Bénignes, mais récidivantes, ces verrues dégradent sérieusement la qualité de vie et impliquent une prise en charge douloureuse.

Recommandée en priorité aux filles et aux garçons entre 11 ans et 14 ans, la vaccination contre les HPV permet de les protéger, avant tout contact avec ces virus, contre des cancers qu'ils pourraient développer à l'âge adulte. Le vaccin actuel 9-valent, sûr et efficace, permet de prévenir jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers. Il permet également de prévenir les condylomes de façon très efficace.

Depuis décembre 2025, cette vaccination est également conseillée à tous les jeunes non vaccinés jusqu'à 26 ans révolus. L'Institut national du cancer s'appuie sur la recommandation de la Haute Autorité de santé⁴, pour soutenir le rattrapage vaccinal et invite tous les professionnels de santé concernés (médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes) à sensibiliser les jeunes adultes et leurs parents à l'importance d'un geste aussi simple que sûr.

Une couverture vaccinale en hausse, mais encore insuffisante

La progression observée de + 6 points chez les jeunes filles et de + 16,3 points chez les jeunes garçons entre 2023 et 2025 témoigne de l'efficacité d'une sensibilisation ciblée. Pour autant, avec un schéma vaccinal complet de 50,7% chez les jeunes filles de 16 ans et de 32,1% chez les jeunes garçons du même âge, la vaccination contre les HPV reste encore loin de l'objectif de 80 % fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030⁵.

« La mobilisation des professionnels de santé est donc déterminante pour protéger davantage les adolescents et jeunes adultes. Augmenter la couverture vaccinale permettra de réduire le risque de cancers HPV induits, des cancers qui touchent chaque année 7 130 nouvelles personnes », souligne le Pr Claude Linassier, directeur du pôle prévention, organisation et parcours de soins à l'Institut national du cancer.

³ Le lien de causalité entre les infections par HPV et les cancers oropharyngés est établi par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Mais en l'absence de données cliniques, les deux vaccins 2 vaccins disponibles en France, dont Gardasil 9 (recommandé pour toute nouvelle vaccination) n'ont pas, à ce jour, d'indications pour la prévention des lésions et des cancers oropharyngés.

⁴https://www.has-sante.fr/jcms/p_3605077/fr/papillomavirus-hpv-le-rattrapage-vaccinal-recommande-chez-les-femmes-et-les-hommes-jusqu-a-26-ans-revolus

⁵ <https://www.cancer.fr/actualites/vaccination-hpv-une-progression-a-amplifier-chez-les-jeunes-pour-prevenir-les-cancers>



Pour aider les professionnels de santé à conseiller les parents sur cette vaccination, l'Institut national du cancer met à leur disposition un [espace digital dédié](#). Il propose également un dépliant « [Arguments clés pour la vaccination contre les HPV](#) » qui répond aux questions les plus fréquemment posées sur cette vaccination, notamment sur l'efficacité, la sûreté, l'intérêt et les bénéfices pour la santé future des enfants. Des [affiches](#) sont aussi disponibles à la commande gratuitement avec un encart « Ici on vaccine votre enfant ».

S'ils le souhaitent, les professionnels de santé peuvent commander des [outils informatifs à destination du grand public](#) pour les distribuer, ou les mettre à disposition dans les salles d'attente.

La vaccination HPV en pratique :

La vaccination contre les papillomavirus humains concerne les filles et les garçons de 11 à 14 ans. Deux doses doivent être réalisées avec un intervalle minimum de 5 mois et maximum de 13 mois pour la seconde dose. Dans le cas du rattrapage, entre 15 et 26 ans, trois doses seront nécessaires (la deuxième à 2 mois de la première dose et la troisième à 4 mois de la deuxième dose).

Le vaccin recommandé prévient 9 types de HPV (6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52, 58) dont 7 sont à haut risque ou potentiellement oncogènes. Il est indiqué contre :

- les lésions précancéreuses et/ ou les cancers du col de l'utérus, de la vulve du vagin et de l'anus ;
- des verrues anogénitales (condylomes acuminés).

Le vaccin peut être administré de manière concomitante avec d'autres vaccins recommandés. Il est possible de réaliser l'injection lors du rendez-vous de rappel DTcaP prévu entre 11 et 13 ans ou de la vaccination contre les méningocoques prévue entre 11 et 14 ans pour réaliser en même temps une des doses du vaccin contre les HPV.

La vaccination peut être réalisée par : un médecin, un pharmacien, une sage-femme, un infirmier, ou dans un service de vaccination municipal ou départemental. Depuis septembre 2023, elle est aussi proposée gratuitement dans les collèges participants, après autorisation des parents.

La prise en charge du vaccin : chaque dose est prise en charge à 65 % par la caisse d'assurance maladie ; le reste est généralement remboursé par les complémentaires santé. Le vaccin peut être gratuit dans certains centres de vaccination municipaux ou départementaux. Enfin, il est gratuit pour les personnes bénéficiant de la Complémentaire Santé Solidaire et de l'aide médicale d'État.

Important : les systèmes de surveillance et résultats d'études spécifiques ont confirmé l'excellent profil de sécurité des vaccins contre le HPV, les effets indésirables observés étant comparables à toute autre vaccination.

Exemple à suivre

Une étude publiée en juin 2026 dans The Lancet souligne qu'aucun décès par cancer du col de l'utérus n'a été enregistré en Angleterre entre 2020 et 2024 chez les femmes âgées de 20 à 24 ans, une génération vaccinée à près de 90 % dès l'âge de 12-13 ans. Les travaux montrent que près de 200 décès ont été évités depuis l'introduction du vaccin contre HPV en 2008. Chez les jeunes filles vaccinées à 12 ou 13 ans, le risque de décéder d'un cancer du col de l'utérus avant l'âge de 30 ans est désormais considéré comme quasi nul, confirmant l'impact majeur de la vaccination sur la réduction de la mortalité liée à cette maladie.

Les ressources sur la vaccination contre les HPV :

- [Dépliant - Arguments clés vaccination HPV pour les professionnels de santé](#)
- [Affiche « professionnels de santé »](#)
- Dossier : [la vaccination contre les infections liées aux papillomavirus humains \(HPV\) pour prévenir les cancers](#)

À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

www.e-cancer.fr/ ; X

CONTACTS PRESSE

Responsable des relations media

Lydia Dauzet

01 41 10 14 44 - 06 20 72 11 25

presseinca@institutcancer.fr

Agence PRPA

Marjorie Castoriadis

06 11 21 44 89

Marjorie.castoriadis@prpa.fr